

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Pédagogie :—A nos lecteurs.— La discipline à l'école (suite).—Quatre-vingt-dix-septième conférence de l'Association des instituteurs de Montréal.—**Partie pratique :** Langue française : I, Cours préparatoire : Classification des êtres.—II, Dictée : Services rendus à l'homme par les animaux.—III, Dictée : Départ de Québec.—Instruction civique : L'impôt.—Histoire du Canada : Formes du gouvernement : III, Régime martial.—Langue anglaise d'après la méthode naturelle : 9^e, 10^e et 11^e leçon.—Arithmétique : Problèmes.—**Divers :** Poésie : Saint-Vincent de Paul, par F. Coppée.—Récréation utile.—Glanures.—Actes officiels.—Annonces.

A nos lecteurs

Notre quatrième article sur les moyens à employer pour améliorer le sort des instituteurs et des institutrices est remis au prochain numéro.

Nous avons publié, dans l'*Événement* du 17 octobre dernier, un extrait de la dernière circulaire de S. G. Mgr Bégin où il est fortement recommandé d'améliorer le sort des instituteurs et des institutrices. Nous reproduirons cette correspondance dans l'*Enseignement primaire* du 1^{er} décembre.

Mademoiselle S., institutrice de G. R., voudra bien nous pardonner de ne pas avoir

répondu plus tôt à sa longue et très intéressante correspondance du 14 octobre dernier. Nous la remercions cordialement des encouragements qu'elle nous donne.

L'institutrice de G. R. se plaint, avec raison, du mauvais état des maisons d'écoles, “ qui sont généralement ni plus ni moins que de véritables glaciers, et dépourvues des objets indispensables au bon fonctionnement d'une école.”

Comment certains inspecteurs, dit notre correspondante, peuvent-ils adresser des rapports anodins à M. le Surintendant, quand nombre de municipalités refusent aux titulaires des écoles le plus strict nécessaire. “ Que pensez-vous de cet inspecteur qui me disait : “ Vous tenez la meilleure école du comté, vous devriez être la mieux notée dans mes bulletins ; je vous ai inscrite en second lieu, parce que vous êtes plus jeune que Madame X.....” Est-ce juste ? Voilà comment nous sommes *aïdés* par ceux-là même qui ont mission de défendre nos intérêts ! Quelques inspecteurs traitent également certaines municipalités avec trop de complaisance. Que le Conseil de l'Instruction publique nomme un officier qui aura mission de tout voir, de tout *dire* surtout, et on constatera combien le corps enseignant est injustement traité ?”

Mademoiselle S. nous pose ensuite la question suivante : “ Les commissaires d'écoles